

Rennes (France), 12 septembre 2025

Objet : Motion de soutien du comité de direction de l'UMR CNRS 6553 ECOBIO à l'UMR CNRS 7324 CITERES

Chers collègues,

Suite à la décision du CNRS d'un désengagement partiel de l'UMR CNRS 7324 CITERES au 1er janvier 2026, et nonobstant les critères qui peuvent présider aux décisions de désengagement partiel ou total du CNRS vis à vis d'unités dont il est tutelle, nous nous étonnons de la façon dont s'est déroulée cette annonce (temporalité par rapport à un mandat en cours, délai entre annonce et exécution très court, absence de discussions préalables avec la direction, les personnels et les autres tutelles de l'unité), et exprimons notre solidarité à la direction et à l'ensemble des personnels de l'UMR CITERES, dont la qualité des travaux est largement reconnue à l'échelle nationale comme en témoignent les évaluations de l'HCERES et des sections dont l'unité relève."

Bien cordialement,

Le comité de direction de l'UMR ECOBIO (organe de gouvernance de l'unité regroupant l'équipe de direction et les représentants des structures de recherche et de moyens techniques et administratifs)